



C.I.P.A.

Président : BOUCHARD Thomas
Directeur NAC : TERRIN Frédéric

C.I.P.A. Aigle Nautique
50 boulevard Franck Pilatte
06300 NICE

Tel : +33 6 19 24 98 88

Mail : niceabysscontest@gmail.com www.cipapnea.fr

REGLEMENT COMPETITION NICE ABYSS CONTEST 2023

1- Dates de la compétition

- La compétition aura lieu les 24 et 25 juin 2023 dans la rade de Villefranche sur Mer.
- L'accueil des athlètes aura lieu le vendredi 23 juin 2023 entre 16h00 et 18H45
- Départ de la base Aigle Nautique de Nice dès 8h00 en fonction des heures de passages des athlètes affichés la veille et publiés sur les réseaux sociaux.

2- Base Nautique

- La base de l'Aigle Nautique de Nice se trouve au
 - 50 Boulevard Franck Pilatte, 06 300 Nice
- L'ensemble des athlètes doivent respecter le règlement intérieur de la base nautique.
- Respecter les protocoles sanitaires en vigueur au moment de la compétition
- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement

3- Règlement de la compétition

- La compétition s'effectuera selon le règlement AIDA International.
- Une licence en cours de validité est obligatoire pour participer à la compétition
- Les équipements devront être conformes aux données techniques AIDA
- Les frais d'inscription sont de 110€ pour les deux jours de compétition, l'athlète peut choisir la ou les disciplines de son choix (CWT, CWT-BI, CNF, FIM) pour chaque jour.
- L'inscription vous sera confirmée par mail à réception du règlement.
- La compétition est sélective pour les Mondiaux AIDA outdoor 2023
- Les résultats seront enregistrés sur le soft AIDA International directement, vous devez donc vous inscrire impérativement à partir de ce lien à réception de la confirmation de votre inscription:

<https://events.aidainternational.org/>

4- Pré enregistrement des athlètes

- Afin de faciliter l'enregistrement des athlètes la veille de la compétition l'organisation met en place un pré enregistrement. Il est demandé à tous les athlètes de renvoyer par mail les documents suivants avec le **15 juin 2023 minuit**.
 - La fiche d'information de l'athlète
 - La licence AIDA en cours de validité
 - **Le certificat médical de -1 an de non contre- indication en compétition à l'apnée en PROFONDEUR**.
 - La certification NITROX CONFIRME pour les utilisateurs de l'Oxygénothérapie.
 - Le questionnaire médical confidentiel de pré-compétition.
 - L'annonce pour le samedi 24 juin 2023 (modifiable jusqu'au vendredi 23 juin).

5- Accueil des athlètes sur la base nautique:

- L'accueil des athlètes s'effectuera le vendredi 23 juin 2023 de 16h00 à 18h00.
Passé cette heure, les athlètes ne seront plus admis à la compétition.
- Le déroulement de l'accueil s'effectuera de la façon suivante :
 - Présentation d'une pièce d'identité ou passeport ;
 - Présentation du carnet d'apnée ou attestation du club ou d'un AIDA Instructor (pas d'auto-certification) ou équivalent prouvant que l'athlète a réalisé la performance annoncée dans les 3 mois précédant la compétition ;
 - Confirmation de l'annonce de performance validée par le collège du NAC (l'organisation se réserve le droit de refuser une annonce en fonction de la météo ou des performances antérieures de l'athlète) ;
 - Validation des documents remis ;
 - Visite médicale sur décision du médecin de la compétition ;
 - Enregistrement du nom du coach ;
 - Conformité des longues, nous vérifierons :
 - Les dimensions doivent être conformes au règlement AIDA International
 - L'état de la longe..
 - En cas de non-conformité ou de doute l'organisateur mettra à disposition une longe
 - Vérification du matériel de plongée (plombs de cou, ceintures, combinaison) ;
 - Remise du tee-shirt.

L'athlète doit se présenter lui-même à l'accueil. Il ne peut être représenté ni par son coach ni par une autre personne. Toute absence à l'accueil peut entraîner la disqualification de l'athlète.

- Le Briefing aura lieu le vendredi 23 juin à 19h15 précise
 - Le briefing est facultatif. L'athlète ne participant pas au briefing en prend la responsabilité. L'organisateur ne répètera pas pour les absents les consignes transmises.
 - L'athlète peut se faire représenter au briefing par son coach qui lui transmettra les informations.

- L'annonce du dimanche 25 Juin 2023
 - Elle aura lieu le samedi 24 juin à partir de 15h00 (heure de la fin de la compétition du jour) et clôturera à 17h00.
- Passé cette heure les athlètes ne seront plus admis à la compétition du lendemain.**
- L'athlète devra se présenter pour la remise de l'annonce de la performance du lendemain. Le coach identifié et **uniquement lui** pourra le faire au nom de l'athlète.

6- Condition d'annulation de la compétition

- Cas de force majeure, l'organisateur rembourse 100% de l'inscription sur présentation d'un justificatif.
- Mesures gouvernementales COVID-19 de restriction de déplacement, l'organisateur rembourse 100% de l'inscription
- Pour tous les autres cas :
 - Jusqu'au 31 mai 2023 à minuit, l'organisateur rembourse 100% de l'inscription en cas d'annulation.
 - Entre le 31 mai 2023 et le 08 juin 2023 minuit, l'organisateur rembourse 50% de l'inscription en cas d'annulation.
 - Au-delà du 08 juin 2023, plus aucun remboursement non justifié ne sera effectué.